



Pour plus d'information, consultez le www.margueritedyouville.ca ou communiquez avec le service à la clientèle au 450 583-3301 ou sans frais au 514 856-5701, poste 242



Donnez un **nouvel air** à vos matières



Photo : David Cappaert, Michigan State University, Bugwood.org

Agir contre l'agrile



Qu'est-ce que l'agrile?

Bien qu'il ne présente aucun risque pour la santé humaine, l'agrile du frêne est un insecte ravageur provenant d'Asie. Depuis son introduction au Canada, il a tué des millions de frênes.

L'agrile est un coléoptère de couleur vert émeraude ou vert cuivré. L'insecte et sa larve s'alimentent de la sève de l'arbre, en creusant des galeries en forme de S, sous l'écorce, ce qui empêche la sève de circuler.



Photos : SEPAQ

Comment reconnaître un frêne?

Les feuilles

Composées en nombre impair de folioles (5 à 11)



L'écorce

- Sur les jeunes arbres : écorce lisse et rougeâtre
- Sur les arbres matures : entrecroisement des crêtes en forme de losanges



Photo : Robert Vidéki, Doronicum Kft., Bugwood.org

Territoire touché par l'infestation

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la présence de l'agrile en Montérégie, et plus particulièrement sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville. Depuis avril 2014, la MRC fait donc partie de la zone réglementée. Il est donc interdit de déplacer du bois provenant du territoire vers certaines régions du Québec.

Pour plus d'information, consultez le site Internet de l'ACIA : www.inspection.gc.ca

Propagation de l'infestation

L'agrile ne se déplace pas très loin de lui-même lorsqu'il y a abondance de frênes.

Par contre, lorsqu'on déplace le bois infesté dans une nouvelle zone, on crée un nouveau foyer d'infestation.

Comment reconnaître un arbre infesté?

Les signes d'infestation par l'agrile du frêne se manifestent normalement lorsque l'arbre est gravement infesté.

Une bonne partie des dommages causés aux arbres est attribuable aux larves de l'agrile du frêne, qui détruisent la couche sous l'écorce (le cambium) responsable de transporter les éléments nutritifs et l'eau dans l'arbre.

L'agrile tue un frêne en moyenne en 3 à 5 ans.

Signes d'infestations

- Présence de galeries en forme de S sous l'écorce
- Trous de sortie en forme de D
- Présence de nombreux trous de pics à la recherche de larves d'agrile.



Photo : Troy Kimoto, ACIA

Principaux symptômes

- Jaunissement prématuré du feuillage;
- Mortalité de branches;
- Éclaircissement de la cime;
- Présence de nombreux gourmands au bas de l'arbre.



Avant l'infestation



Après l'infestation

Photos : Daniel A. Herms, Ohio State University

Conséquences de la présence de l'agrile

L'agrile du frêne détruit les arbres dans les forêts, les villes, les rues et les parcs. Les conséquences sont importantes.

Par exemple:

- Dommages et diminution de la valeur des terrains privés;
- Détérioration des habitats des animaux;
- Réduction de la qualité de l'air et de l'eau;
- Perte d'ombrage dans les parcs et rues;
- Sécurité (arbres morts);
- Augmentation des coûts de gestion (abattage et élagage).

Ne déplacez pas le bois de chauffage!

Le déplacement de bois de chauffage d'une région à une autre peut favoriser la propagation d'insectes envahissants tel l'agrile du frêne.

Il est préférable d'acheter le bois localement et de le brûler sur place.



Information additionnelle

Sur le site Internet de la MRC de Marguerite-D'Youville, vous trouverez plus de renseignements sur l'agrile, sur le traitement possible, sur l'abattage, sur les différentes essences d'arbres de remplacement, etc. www.margueritedyouville.ca



Où se départir des résidus de bois?

Tous vos résidus de bois (copeaux, branches, troncs, souches, etc.) peuvent être apportés à l'un ou l'autre des deux points de service de l'Écocentre Marguerite-D'Youville, situés au 4111, route Marie-Victorin, à Contrecoeur, et au 1975, chemin de l'Énergie, à Varennes. Consultez le site Internet de la MRC pour connaître les heures d'ouverture.

Comment protéger vos frênes?

Pour traiter les frênes, il existe actuellement sur le marché un bio-insecticide, appelé le TreeAzin (Azadirachtine). Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Internet du fournisseur BioForest au www.bioforest.ca



Conférences sur l'agrile

La MRC de Marguerite-D'Youville prévoit organiser des conférences sur l'agrile du frêne dans les prochains mois. Plus de détails à venir dans les journaux locaux.

Déclaration volontaire de vos frênes

La MRC vous invite à consulter la section Déclaration volontaire sur les sites Internet de chacune des municipalités de la MRC, afin d'y inscrire le nombre de frênes sur votre propriété. Ainsi, votre municipalité sera en mesure d'évaluer le nombre de frênes en terrains privés sur le territoire.



Photo : Paul Wray, Iowa State University, Bugwood.org

Besoin d'aide pour identifier votre frêne?

Si vous croyez avoir un frêne sur votre terrain, mais n'en êtes pas certain, communiquez avec la MRC. Un écoconseiller se déplacera à votre domicile pour répondre à toutes vos questions.

Autres sources d'information

- Agence canadienne d'inspection des aliments : <http://www.inspection.gc.ca/>
- Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes : <http://agrile.cqeee.org/>